



**Communiqué de presse**

Perpignan, le 13 juillet 2010

**REGLEMENTATION TEMPORAIRE  
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION  
AVENUE MARECHAL LECLERC**

A compter du 19 juillet 2010, en raison des travaux de construction d'un branchement gaz, et afin d'assurer la sécurité des usagers :

- Le stationnement des véhicules sera interdit à hauteur du n°31 avenue Général Leclerc.
- La circulation des véhicules sera interdite, avenue Général Leclerc et déviée par la rue Gustave Flaubert, boulevard Georges Clémenceau, rue Camille Pelletan, rue rempart-Villeneuve et rue Claude Rouget-De-l'Isle.
- Le stationnement et la circulation seront normalement rétablis dès l'achèvement des travaux entrepris et au plus tard le 23 juillet 2010.